



## Offre d'activités périscolaires et extrascolaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt 2023-2024

Conformément à la décision du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Conformément au règlement intérieur du service péri et extrascolaire 2023-2024,

A compter du 4 septembre 2023 :

	Périscolaire	Mercredi	Petites vacances	Vacances juillet	Vacances août
Pôle de Coisevaux	ouvert	ouvert	ouvert 1 semaine sur 2 (**)	ouvert 2 semaines en juillet	fermé
Pôle d'Echenans	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert en juillet	fermé
Pôle de Saulnot	ouvert	fermé	ouvert 1 semaine sur 2 (**)	ouvert 2 semaines en juillet en option	fermé
Pôle de Chenebier	ouvert	fermé (*)	fermé (*)	fermé	fermé
Pole de Châlonvillars	ouvert	fermé	fermé	fermé	fermé
Pôle de Bussurel	ouvert	fermé	fermé	fermé	fermé
Pole des Chenevières	ouvert	fermé	fermé	fermé	fermé
Pole Cadet Rousselle	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert

De manière générale, lorsque le pôle de référence est fermé, les enfants peuvent fréquenter un autre pôle ouvert au sein de la CCPH.

(\*) Les enfants de Chenebier, Etobon et de Belverne ont le choix d'être accueillis les mercredis et les petites vacances soit sur le pôle de Frahier (géré par la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont) soit sur les autres pôles de la CCPH.

(\*\*) les pôles de Coisevaux et de Saulnot sont ouverts une semaine sur deux en alternance. Pour 2023-2024, le pôle de Coisevaux sera ouvert la 1<sup>ère</sup> semaine et le pôle de Saulnot sera ouvert la 2<sup>ème</sup> semaine.

Pour l'application des tarifs se renseigner au pôle d'accueil.

Le Président,

Via condialemal

Fernand BURKHALTER